



## **LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN A LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE.**

### **1. Les enjeux de la formation.**

1.1 L'automobile est un outil social indispensable notamment pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs.

1.2 En France, la route est la première cause de mort violente.

En détail, la vitesse est la première cause des accidents mortels en France (31 %), suivie de l'alcool (19 %) et des stupéfiants (9 %). De plus, les conducteurs débutants représentent une part disproportionnée des victimes, tant parmi les tués que les blessés sur la route.

La conduite est donc un acte difficile qui engage une responsabilité forte et rouler en sécurité est une préoccupation pour tous.

1.3 Il est également nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. En effet, l'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement.

La formation constitue une approche importante qui sensibilise les futurs conducteurs sur ces trois éléments. L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi. Ainsi, pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de guider l'apprenti dans sa progression avec l'aide d'un enseignant diplômé de la sécurité routière ou de son accompagnateur.

### **2. Quel programme de formation ?**

Au sein de notre auto-école, le dispositif pédagogique nécessaire à l'apprentissage est réparti en 6 axes:

#### *1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation.*

Cette évaluation porte sur les connaissances théoriques et les savoir-faire en pratique. Elle est menée sur simulateur (environ 55 minutes) avec un enseignant ou en voiture (environ 45 minutes).

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à la formation.

Auto-Moto Ecole Espoir SAS au Capital Social de 7500€  
503 320 863 RCS de Nanterre \_ TVA FR73503320863

30 Rue Pierre Brossolette, 92300 LEVALLOIS-PERRET

N°Agrément : E25 092 0008 0

Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si l'apprenti dispose déjà d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1).

À la suite de cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de la formation.

2. *Des cours théoriques* exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation. Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

Des cours et des tests d'évaluation sont ouverts à distance avec un code d'accès sur un portail en ligne dit « *Eureka* » accessible 7J/7 et 24H/24.

Dès que l'apprenti atteint le niveau requis, il est présenté à l'épreuve du code de la route.

L'apprenti peut se former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

3. *Un apprentissage progressif de la conduite* : 4 compétences générales sont enseignées. Ces compétences sont détaillées dans le livret de formation.

L'apprenti va dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul.

Dans un second temps, l'apprenti va apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : *Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales*.

Pour chacun des objectifs du programme, l'enseignant mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il précisera les critères et les conditions de réussite. Il sera ainsi possible de mesurer le niveau de réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, chaque objectif, qui suppose une prise de conscience de ses capacités, de ses motivations et de ses limites, dispose d'auto-évaluations accessibles par l'apprenti sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon l'enseignant rempli la fiche de suivi dématérialisée qui retrace la progression et valide vos compétences et invite à remplir l'apprenti son livret de formation.

En fin de formation un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer l'aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire.

Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Une fois toutes les compétences requises validées, l'enseignant pourra présenter l'apprenti aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et dispensés par 2 enseignants maximum pour garantir un bon niveau de suivi.

4. Accompagner l'élève à chaque présentation à l'examen pratique.
5. Mettre en place la formation continue de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.
6. Mesurer la satisfaction de nos élèves.

### **3. Quelle est l'utilité de notre livret d'apprentissage ?**

Le livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'apprenti et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

Ensuite la détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route).

En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de la situation d'élève conducteur avec le CERFA n°02 joint dans le livret.

### **4. L'épreuve Théorique / L'épreuve Pratique ?**

L'examen théorique général : L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite ne se charge pas de la prise de rendez-vous pour l'examen théorique, cependant elle indique les lieux les plus proche et explique les conditions et le déroulement.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique : L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve est présentée individuellement par l'inspecteur, qui précise les différentes étapes du parcours d'examen :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou une destination prédefinie en s'orientant de manière autonome pendant environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter la conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'inspecteur est basée sur des textes réglementaires et des instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation sommative consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'inspecteur met l'accent sur les acquis comportementaux plutôt que sur les faiblesses.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'inspecteur et l'apprenti peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'inspecteur retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.